Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 022-212202428-20260126-2026012605-DE

Plurien
Sables d'Or les Pins

MAIRIE DE PLURIEN – DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Conseil Municipal du Lundi 26 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six janvier à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la Présidence de Monsieur OMNES Jean-Pierre, Maire.

Date de convocation : 19 janvier 2026
Date d'affichage : 19 janvier 2026
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 15
Nombre de membres représentés : 1
Etaient présents : OMNES Jean-Pierre, Maire,
BIDAUD Valérie, ANDRE Alain, LAURENT Martine, BESREST Nicolas ; adjoints
MAGDELAIN Emmanuel, HELLIO Michel, ETIENNE Brigitte, JACQUELIN Nadine, MORIN Marie-Noëlle, BERTHELOT Jean, DUBOIS Karine, ROUXEL Jérôme, FROSTIN Gwenaëlle, ANDOUARD Emmanuel ; formant la majorité des membres en exercice.
Absents : STRUGAREK Jean-Luc, représenté par HELLIO Michel ; GAUDU Fabienne ; HAMON Sandrine, excusée ; OISEL Julien
Monsieur BESREST Nicolas a été élu secrétaire.

DELIBERATION N° 2026-01-26-05 : Commande publique – Aménagement du parking du cimetière – Validation de la tranche optionnelle 1

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le marché de travaux pour l'extension du cimetière et l'aménagement des rues adjacentes (parking, rue du 19 mars 1962 et carrefour Rue du Honchet) était découpé en 3 lots :

- Lot n°1 : Aménagement VRD
- Lot n°2 : Aménagement paysager
- Lot n°3 : Maçonnerie

et comportait 1 tranche ferme (extension du cimetière) et 2 tranches optionnelles (Parking du cimetière et Carrefour Rue du Honchet, Aménagement Rue du 19 mars 1962).

A l'issue de la consultation, les entreprises retenues comme mieux-disantes étaient les suivantes :

Désignation du Marché	Nom de l'entreprise retenue	Total € HT Tranche ferme	Total € HT Tranche optionnelle 1	Total € HT Tranche optionnelle 2
Lot n°1 : Aménagement VRD	SAS SRTP	115 795,50	82 985,00	4 547,50
Lot n°2 : Aménagement paysager	IDVERDE	55 080,44	21 104,64	7 685,73
Lot n°3 : Maçonnerie	IDVERDE	35 820,00	-	-

Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 022-212202428-20260126-2026012605-DE

Par délibération du 23 juin 2025, le Conseil municipal avait validé pour chaque lot la tranche ferme et la tranche optionnelle 2 :

- Pour le lot n°1 « Aménagement VRD » : l'entreprise SAS SRTP pour 115 795,50 € HT soit 138 954,60 TTC pour la tranche ferme et 4 547,50 € HT soit 5 457 € TTC pour la tranche optionnelle 2
- Pour le lot n°2 « Aménagement paysager » : l'entreprise IDVERDE pour 55 080,44 € HT soit 66 096,53 € TTC pour la tranche ferme et 7 685,73 € HT soit 9 222,88 € TTC pour la tranche optionnelle 2
- Pour le lot n°3 « Maçonnerie » : l'entreprise IDVERDE pour 35 820 € HT soit 42 984 € TTC pour la tranche ferme

Il avait par ailleurs été précisé que la tranche optionnelle n°1, parking du cimetière, pourrait être affermie ultérieurement lors d'un conseil municipal.

La réalisation des travaux a mis en évidence les limites du parking adjacent. Situé en bordure d'une voie fréquentée il est désormais vétuste et s'avère inadapté aux besoins actuels (afflux des visiteurs, exigences en matière d'accessibilité, de sécurité et de développement durable), c'est pourquoi, après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'affermir la tranche optionnelle 1 du marché validé par délibération du 23 juin 2025 :
Pour le lot n°1 - Aménagement VRD – Entreprise SRTP pour un montant de 82 985 € HT soit 99 582 € TTC
Pour le lot n°2 - Aménagement paysager – Entreprise IDVERDE pour un montant de 21 104,64 € HT soit 25 325,57 € TTC
Soit un montant total pour la tranche optionnelle 1 de 104 089,64 € HT soit 120 686,64 € TTC
- de charger Monsieur le Maire de notifier la présente décision aux entreprises concernées
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier
La dépense sera réglée à l'opération 149 du budget

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Pierre **OMNES**

MAIRIE DE PLURIEN Côtes d'Armor

Le secrétaire de séance,
Nicolas **BESREST**

Certifié exécutoire par transmission en Préfecture le 27 janvier 2026
Le Maire,
Jean-Pierre OMNES

MAIRIE DE PLURIEN Côtes d'Armor